

Annexe 25

Présentation brève et synthétique (du budget principal)

Conformément à l'article L.3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP).

Le BP permet d'inscrire les opérations de dépenses et de recettes qui seront exécutées au cours de l'exercice (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N).

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Département.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement, chacune d'entre elles devant présenter un équilibre entre dépenses et recettes (réelles et d'ordre).

Épargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et, pour le surplus, les dépenses d'équipement). Au BP 2026, elle s'élève à 150,3 M€.

Épargne nette : épargne brute après déduction du remboursement du capital de dette (hors gestion active de la dette). Elle mesure l'épargne effectivement disponible pour financer les dépenses d'équipement. L'épargne nette est de 9,7 M€ au BP 2026.

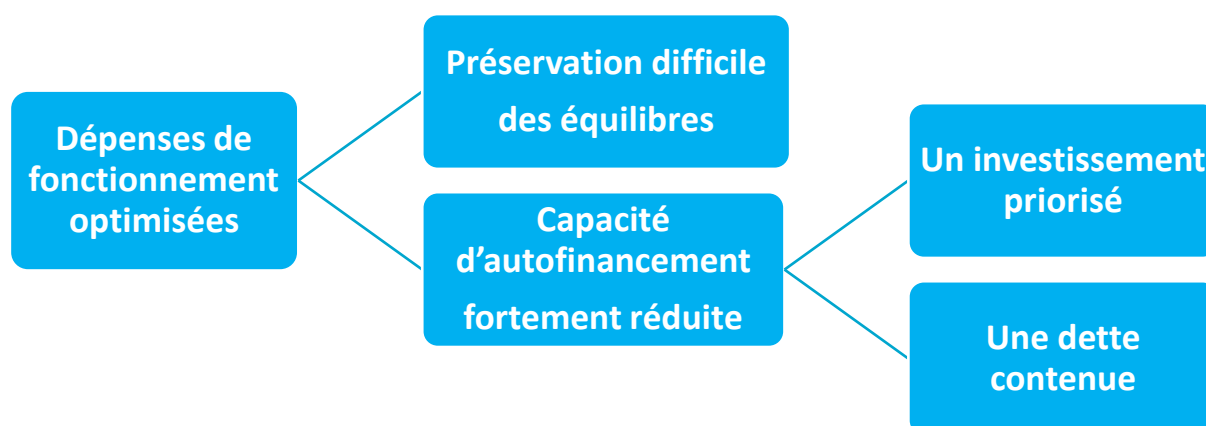
BP 2026		Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT	TOTAL	3 456 M€	3 456 M€
	Réel	3 411 M€	3 261 M€
	Interêts		33 M€
	Hors interêts	3 411 M€	3 228 M€
Ordre	45 M€	195 M€	
INVESTISSEMENT	TOTAL	589 M€	589 M€
	Réel	334 M€	484 M€
	Gestion active de la dette	100 M€	100 M€
	Capital de dette	172 M€	141 M€
	Hors dette	62 M€	243 M€
Ordre	255 M€	105 M€	
TOTAL		4 044 M€	4 044 M€
	Réel	3 745 M€	3 745 M€
	Réel hors dette	3 473 M€	3 472 M€
	Ordre	300 M€	300 M€

La présentation du BP 2026 se fait en mouvements réels hors crédits de gestion active de la dette en investissement (lignes de 100 M€ en dépenses et en recettes)¹ et présente l'équilibre budgétaire global suivant :

	BP 2025	BP 2026	BP 2026 / BP 2025	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 285 M€	3 411 M€	126 M€	3,8%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 116 M€	3 261 M€	145 M€	4,6%
Dépenses de fct hors dette	3 083 M€	3 228 M€	145 M€	4,7%
Frais financiers	33 M€	33 M€	-1 M€	-2,4%
EPARGNE BRUTE	169 M€	150 M€	-19 M€	-11,1%
Remb. de capital de dette	138 M€	141 M€	2 M€	1,7%
EPARGNE NETTE	31 M€	10 M€	-21 M€	-68,4%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	403 M€	384 M€	-19 M€	-4,8%
Dépenses d'inv hors dette	265 M€	243 M€	-22 M€	-8,1%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	234 M€	234 M€	-1 M€	-0,2%
Recettes d'équipement	63 M€	62 M€	-1 M€	-1,1%
Emprunts	172 M€	172 M€	0 M€	0,1%
Stock de dette	1 273 M€	1 283 M€	9 M€	0,7%
Capacité de désendettement	7,5	8,5	1,0	13,3%

Le BP 2026 s'est construit dans un contexte national difficile : instabilité politique, croissance faible et incertaine, participation des collectivités à l'effort national de redressement des comptes publics.

La stratégie financière du Département s'articule schématiquement de la façon suivante :



Pierre angulaire de la stratégie financière pluriannuelle de la Collectivité, le maintien d'un niveau d'épargne positif permet de financer les dépenses d'équipement à hauteur de 240,7 M€ en 2026 et 243 M€ avec l'apurement du 1069 (soit une baisse de 22 M€ par rapport au BP 2025), avec un stock de dette au 31 décembre 2025 de 1 283 M€.

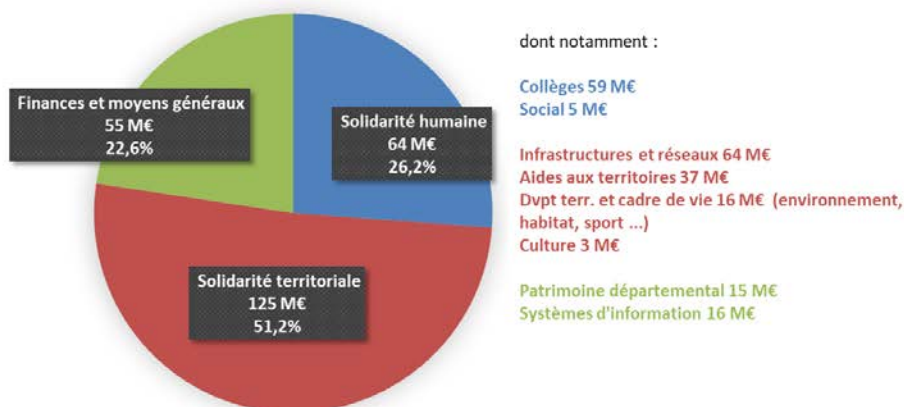
¹ La gestion active de la dette correspond aux opérations de réaménagement de la dette, visant à en minorer le coût (allongement de la durée, rachats, échanges, couverture, etc.).

I – Les dépenses

Au BP 2026, les dépenses réelles du Département s'élèvent à **3 745 M€**. Elles se décomposent comme suit :

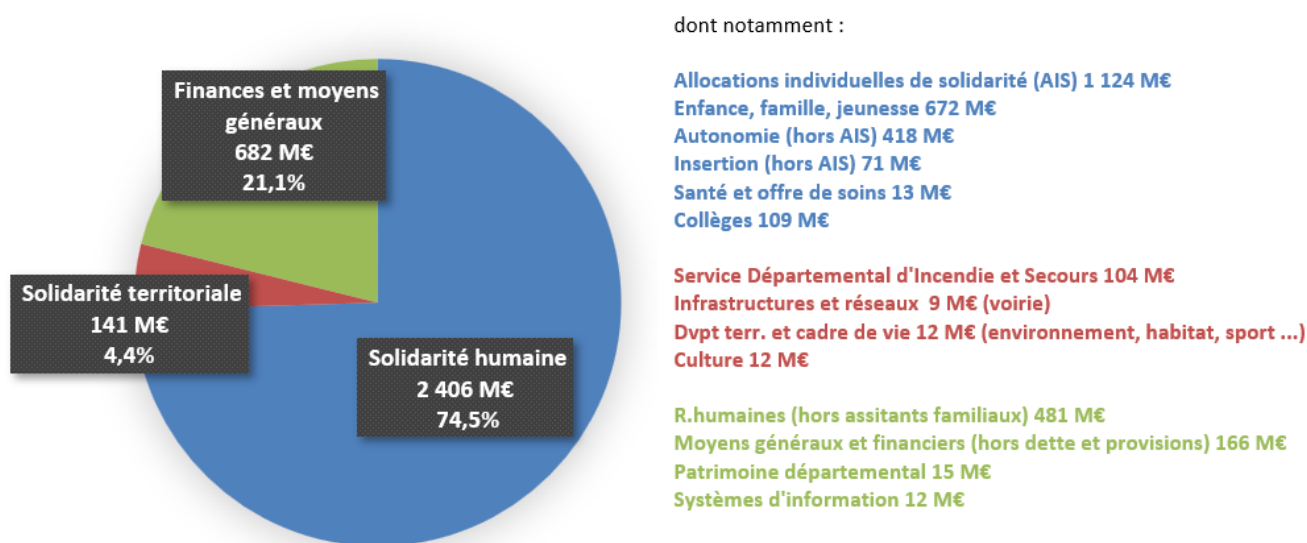
- **Section d'investissement : 484 M€ dont 243 M€ de dépenses d'équipement²**

Dépenses d'équipement : 243 M€ dont 2,8 M€ d'apurement du 1069



- **Section de fonctionnement : 3 261 M€ dont 3 228 M€ de dépenses de gestion³**

Dépenses de gestion : 3 228 M€



Les **dépenses au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)**, représentant 34,8% des dépenses réelles de fonctionnement hors dette, incluent :

- le **Revenu de Solidarité Active (RSA)**, pour 631 M€ ;
- l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**, pour 324,3 M€ ;
- la **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**, pour 168,4 M€.

² Cela correspond aux dépenses réelles d'investissement hors dette.

³ Cela correspond aux dépenses réelles de fonctionnement hors dette.

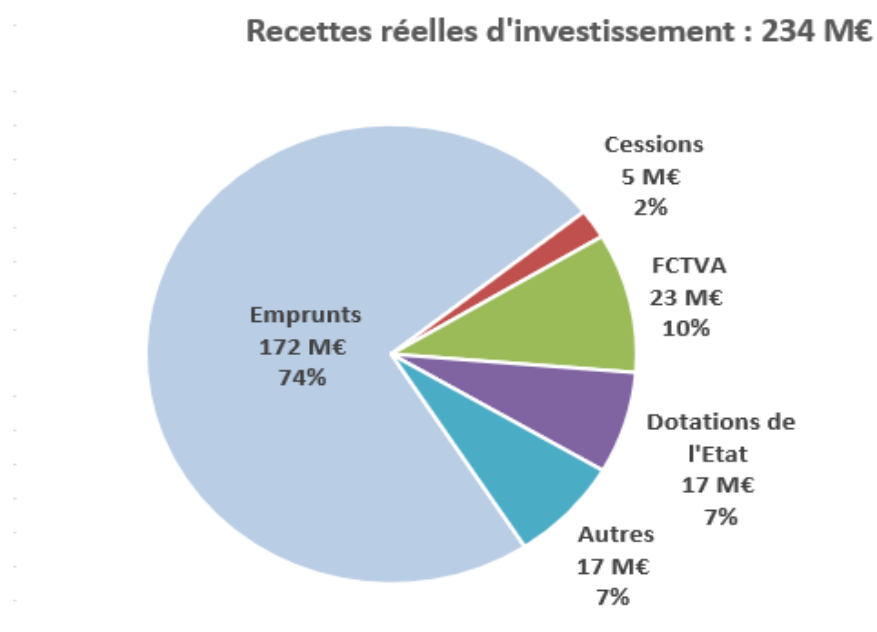
La **masse salariale**⁴, incluse dans les dépenses de ressources humaines, est de 475,2 M€.

En complément des dépenses de gestion, le remboursement des intérêts de la dette s'élève à 32,5 M€.

II – Les recettes

Au BP 2026, les recettes réelles du Département hors gestion active de la dette s'élèvent à **3 645 M€**. Elles se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement : 234 M€ dont 62 M€ de recettes propres**



Les **dotations de l'Etat** correspondent à la :

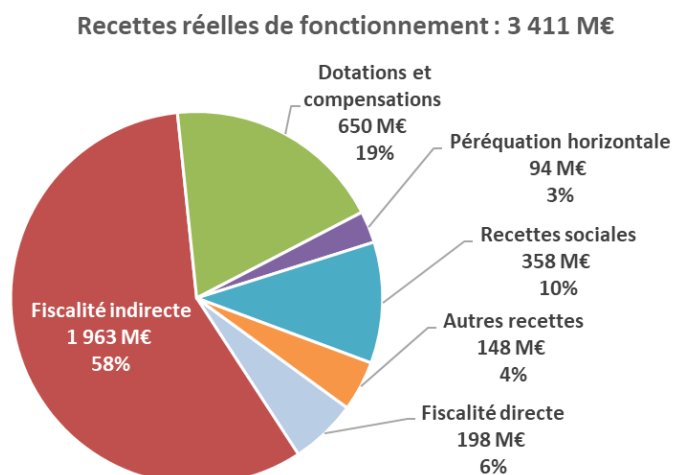
- Dotation Départementale d'Equiperment des Collèges (DDEC) pour 13 M€ ;
- Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) pour 4 M€.

Les **autres recettes d'investissement** incluent en particulier des opérations relatives notamment :

- à la voirie (9,2 M€) dont 0,7 M€ de radars automatiques ;
- aux collèges (1 M€) de fonds vert pour le collège Van der Meersch à Mouvaux ;
- au développement territoriale et cadre de vie (3,9 M€) dont 3,5 M€ de recettes relatives à la politique cyclable.

⁴ Hors assistants familiaux, Maisons Nord Santé, élus, vacataires et laboratoire départemental public.

- **Section de fonctionnement : 3 411 M€ dont 89,5 M€ de reprise de provisions**



La **fiscalité directe** n'inclut plus la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) depuis 2021, ni la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) depuis 2024. Ces 2 impôts ont été transférés à d'autres strates de collectivités. Ils ont été compensés par une part de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) nationale (fiscalité indirecte) au profit des Départements.

La **fiscalité indirecte** intègre donc notamment :

- la fraction de TVA ayant compensé la part de taxe foncière transférée aux Communes (548,9 M€) ;
- la fraction de TVA compensant la suppression de la CVAE (178,4 M€) ;
- les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) pour 390 M€ ;
- la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) pour 353,8 M€ ;
- la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) pour 460 M€.

Les **dotations et compensations de l'Etat** incluent en particulier la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 502,5 M€.

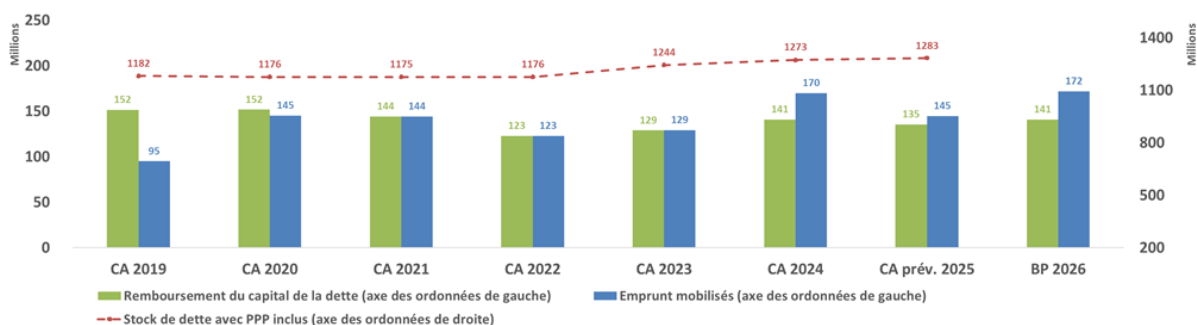
III – L'endettement

En 2026, le Département poursuit sa stratégie de maîtrise de l'endettement.

L'encours de dette s'établit au 31 décembre 2025 à 1 283 M€ (dont 63 M€ de stock de dette lié au contrat de partenariat du Nouveau Forum).

Le Département dispose également d'une dette optimisée : au 31 décembre 2025, le taux moyen de la dette (hors contrat de partenariat lié au Nouveau Forum) s'établit à 2,52%. Ce taux est même en diminution par rapport à celui constaté au 31 décembre 2024 (2,72%, égal au taux moyen de l'ensemble des Départements).

Evolution du stock de dette, du remboursement du capital et des emprunts mobilisés



Au Compte Administratif (CA) prévisionnel 2026, c'est-à-dire en tenant compte des projections de réalisations habituelles en dépenses et en recettes, le stock de dette s'établirait à 1 314 M€ (dont 59 M€ de stock de dette lié au marché de partenariat du Nouveau Forum) avec une capacité de désendettement de 10,8 années.

Le stock de dette du Département demeure par ailleurs parfaitement sain, l'ensemble des emprunts étant classé « 1A » selon les critères de la Charte Gissler⁵. Au 31 décembre 2025, sur 1 220 M€ de stock de dette (hors dette nouveau forum), 67,3% relèvent d'emprunts à taux fixe et 32,7% à taux variable.

⁵ Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits bancaires proposés aux collectivités, la Charte Gissler opère leur classification selon la complexité, d'une part, de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt (de 1 à 5), et, d'autre part, de la formule de calcul des intérêts (de A à E).